

**PRÉSENTATION AU COMITÉ
PERMANENT DES FINANCES
CONSULTATION
PRÉBUDGÉTAIRE 2015**

**DFI
Canada
Le leadership au-delà des finances**

6 AOÛT 2014

Le 6 août 2014
Monsieur James Rajotte
Président, Comité permanent des finances
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

L'association Dirigeants financiers internationaux (DFI) du Canada compte 1 600 membres bénévoles, soit des directeurs financiers et d'autres professionnels qui occupent des postes de haut niveau dans le monde de la finance, et ce, dans toutes les industries et tous les secteurs, partout au pays. Les recommandations ont été élaborées par certains membres bénévoles qui siègent au Comité de politique publique de l'organisation.

Sommaire

Nos commentaires sont axés sur les questions présentées dans l'appel de proposition.

1. Équilibre budgétaire

Maintenant que le gouvernement a atteint l'équilibre budgétaire, DFI Canada l'encourage à maintenir cet équilibre et à utiliser tout excédent pour rembourser la dette fédérale ou pour investir dans la croissance économique à long terme. Le gouvernement devrait tenter d'améliorer continuellement l'efficacité des processus, entre autres par la simplification de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et par la réduction des frais d'administration.

Nous croyons que le gouvernement devrait consulter des dirigeants de l'industrie afin de déterminer la meilleure façon d'utiliser l'excédent projeté pour investir dans la croissance économique, l'emploi et la réduction de la dette.

DFI Canada appuie l'objectif que le gouvernement a annoncé récemment, soit de réduire le ratio de la dette fédérale nette au PIB de 25 % d'ici 2021. Les mesures de réduction de la dette ne devraient pas comprendre d'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des entreprises ni d'élément alourdissant le bilan des provinces.

2. Planification de la retraite

DFI Canada continue d'encourager le gouvernement du Canada à examiner des moyens d'améliorer le cadre national sur le revenu de retraite suffisant pour les Canadiens afin d'aider ceux-ci à planifier leur retraite. Ce cadre devrait donner suite à la recommandation visant à accroître légèrement le Régime de pensions du Canada.

3. Innovation

DFI Canada recommande au gouvernement d'utiliser une partie de son excédent pour financer des fonds d'investissement dans l'objectif de promouvoir le savoir-faire et la croissance dans le secteur des nouvelles technologies. À cette fin, il pourrait permettre aux entreprises participant à des activités d'innovation commerciales d'émettre des actions accréditatives destinées à financer le développement et les frais de commercialisation connexes. Les dépenses engagées avant la commercialisation des produits devraient être admissibles à ce financement accréditif afin d'inciter le secteur privé à financer les coûts de transformation d'une idée en produit commercialisable.

DFI Canada recommande également au gouvernement du Canada de créer un groupe de travail responsable d'examiner le risque accru des menaces à la cybersécurité et d'appliquer des normes afin de protéger l'économie canadienne.

4. Infrastructure

DFI Canada recommande au gouvernement d'investir dans la croissance économique à long terme, y compris dans l'infrastructure et les nouvelles technologies durables, en misant sur les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.

5. Amélioration des régimes d'imposition et de réglementation du Canada

DFI Canada estime que la simplification de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui se traduirait par l'abolition de certaines complexités et mesures administratives, permettrait de réaliser des économies. Par exemple, il faudrait instaurer un processus de règlement obligatoire dans le cadre des vérifications sur place et autoriser la consolidation des déclarations de TPS. Ces mesures permettraient de réduire les frais d'administration pour le gouvernement et les contribuables, particulièrement pour les petites et les moyennes entreprises, qui constituent des moteurs économiques importants.

Les directeurs financiers et les autres dirigeants financiers de haut niveau du Canada saluent la persévérance du gouvernement fédéral à l'égard de la création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières.

6. Emploi

L'élimination d'obstacles interprovinciaux réduisant la mobilité de travailleurs qualifiés au pays entraînera une amélioration des possibilités d'emploi.

DFI Canada continue d'appuyer fortement les initiatives gouvernementales destinées à améliorer la productivité et à favoriser la croissance économique, tout en assurant le maintien de l'équilibre budgétaire de façon responsable. Le leadership dont fait preuve le gouvernement lorsqu'il demande des conseils au milieu des affaires est une source d'encouragement pour nous. Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion de participer à ces consultations et nous serions heureux d'avoir la possibilité de continuer de le faire.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Michael Conway, FCPA, FCA, ICD.D
Président et directeur général
DFI Canada



Peter Effer, CPA, CA
Président
Comité de politique
DFI Canada



Tim Zahavich, CPA, CA
Président
DFI Canada

1. Atteindre l'équilibre budgétaire fédéral pour assurer la viabilité des finances et la croissance économique

À titre de dirigeants financiers de haut niveau, nous menons des initiatives d'amélioration des processus visant à réaliser des gains d'efficacité au sein de nos organisations tout en améliorant les possibilités de croissance. Par conséquent, nos membres s'entendent sur le fait que les réductions budgétaires devraient demeurer une grande priorité. DFI Canada recommande au gouvernement fédéral de maintenir l'équilibre budgétaire et d'utiliser tout excédent pour rembourser la dette fédérale ou pour investir dans la croissance économique à long terme.

Le gouvernement, qui projette d'enregistrer un excédent, devrait consulter des membres de l'industrie pour obtenir leur avis sur la façon d'investir dans la croissance économique et l'emploi et sur la transparence dont il doit faire preuve en ce qui concerne la solution qu'il entend appliquer pour faire en sorte que la dette atteigne un niveau qu'il estime raisonnable à moyen terme. DFI Canada appuie l'objectif que le gouvernement a annoncé récemment, soit de réduire le ratio de la dette fédérale nette au PIB de 25 % d'ici 2021. Pour veiller à ce que le Canada demeure concurrentiel à l'échelle mondiale et accessible pour les investissements de capitaux nationaux et mondiaux, ces mesures de réduction de la dette ne devraient pas comprendre d'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers ou des entreprises ni d'élément alourdissant le bilan des provinces.

2. Mettre l'accent sur la santé, l'éducation et la formation pour soutenir les familles et venir en aide aux Canadiens vulnérables

Nous continuons d'encourager le gouvernement du Canada à examiner des moyens d'améliorer le cadre national sur le revenu de retraite suffisant pour les Canadiens afin d'aider ceux-ci à planifier leur retraite.

Nous estimons qu'il existe deux solutions pour y parvenir. La première consisterait à permettre aux employés de contribuer davantage au Régime de pensions du Canada (RPC) sur une base volontaire sans imposer aux employeurs d'égaliser ces contributions supplémentaires, car l'imposition de ces coûts supplémentaires aux employeurs aurait pour effet de ralentir la croissance économique et de réduire les possibilités d'emploi.

La deuxième solution consisterait à envisager la possibilité d'accroître légèrement le Régime de pensions du Canada (RPC) pour les employés et les employeurs. Comme précise le comité responsable des pensions de DFI Canada dans un livre blanc intitulé [Time for Action – CPP Expansion: A critical part of the solution](#), les motifs énumérés ci-dessous justifient l'augmentation du RPC :

- la mise à profit du RPC partout au Canada permet d'assurer la planification de la retraite en douceur et favorise la mobilité de la main-d'oeuvre;
- l'augmentation du RPC sur une base non volontaire permettrait à tous les travailleurs de recevoir des prestations accrues ultérieurement. La plupart des Canadiens ne disposant pas de régime de retraite financé par leur entreprise et n'investissant pas efficacement dans l'épargne destinée à leur retraite profiteraient ainsi d'un revenu approprié à leur retraite;
- pour les employeurs appliquant un régime de retraite obligatoire, il devrait être possible de faire en sorte que le taux de cotisation de l'employé diffère de celui de l'employeur;
- les augmentations des prestations ultérieures se fonderaient sur un modèle à « capitalisation entière » établi selon des principes actuariels;
- l'Office d'investissement du RPC, géré par des professionnels, a accès à de grands fonds différents qui peuvent générer un rendement supérieur, améliorer le rendement du régime et le statut du financement;
- la mise en oeuvre des mesures d'amélioration du RPC serait peu coûteuse, car l'infrastructure est déjà en place.

3. Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes grâce à la recherche, au développement, à l'innovation et à la commercialisation

Innovation

DFI Canada recommande au gouvernement d'utiliser une partie de son excédent pour financer des fonds d'investissement dans l'objectif de promouvoir le savoir-faire et la croissance dans le secteur des nouvelles technologies. Il faudrait examiner les critères d'investissement et les versements après avoir consulté convenablement des dirigeants de l'industrie.

La promotion de l'innovation a pour effet d'accroître la croissance économique découlant de la création d'emplois. L'innovation permet de créer des produits et des services que les entreprises canadiennes utilisent et vendent, ce qui entraîne une augmentation de la productivité et de l'emploi.

DFI Canada propose au gouvernement fédéral d'autoriser les entreprises de toutes les industries participant à des activités d'innovation à émettre des actions accréditives permettant d'accéder à du capital dans l'objectif de financer le développement et les frais de commercialisation connexes. Ce programme ressemblerait à celui appliqué dans les industries primaires et minières. Les entreprises émettant des actions de ce type renonceraient au crédit d'impôt à la RS&DE et autres crédits d'impôt, de sorte que les actionnaires pourraient réclamer ces montants dans leur déclaration d'impôt sur le revenu, ce qui se traduirait simplement par un transfert des déductions fiscales et des crédits d'impôt d'un contribuable à un autre.

Les dépenses engagées avant la commercialisation des produits devraient également être admissibles à ce financement accréditif afin d'inciter le secteur privé à financer les coûts de transformation d'une idée en produit commercialisable. Ce programme serait avantageux pour les entreprises en démarrage dont le revenu imposable est encore inférieur aux dépenses liées à l'innovation, et il aiderait particulièrement des entreprises publiques novatrices similaires qui ne peuvent se prévaloir des crédits d'impôt à la RS&DE. Cette recommandation devrait encourager l'afflux de capitaux oisifs pouvant être investis dans le secteur privé afin d'accroître les activités d'innovation au Canada, ce qui devrait avoir pour effet de réduire la dépendance aux programmes financés par le gouvernement et de stimuler l'activité économique et l'emploi.

DFI Canada recommande également au gouvernement de prendre les devants pour renseigner les entreprises sur les différents programmes de financement offerts. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport préparé par la fondation de recherche de DFI Canada intitulé [The funding of innovation in Canada](#).

Cybersécurité

DFI Canada a préparé une étude sur la [cybersécurité et la continuité des activités](#) mettant l'accent sur les importantes préoccupations relatives à l'état de préparation de l'infrastructure du Canada et sur les risques pouvant avoir une incidence à la fois sur le secteur des affaires et sur le domaine privé. Le risque lié au manque d'initiative dans la planification et la gestion de la cybersécurité continue d'augmenter, principalement au sein des entreprises et des gouvernements gérant des réseaux d'infrastructure essentiels, comme des réseaux électriques, des systèmes de transport et des réseaux financiers. Nous recommandons au gouvernement de créer un groupe de travail qui sera responsable d'examiner ce secteur comportant un risque élevé et de mettre en oeuvre des normes en matière de cybersécurité ainsi qu'une politique visant à protéger les Canada et les réseaux d'infrastructure sur lesquels reposent notre économie et notre sécurité nationale.

4. Assurer la prospérité et la sécurité des collectivités entre autres par le soutien de l'infrastructure

DFI Canada recommande au gouvernement d'investir dans la croissance économique à long terme, y compris dans l'infrastructure, en misant sur les partenariats entre les secteurs public et privé.

Si le gouvernement doit améliorer sa capacité à financer des projets d'infrastructure de la sorte, il pourrait envisager la possibilité d'accroître sa collaboration avec des fonds de pension pour stimuler les investissements de ceux-ci dans des projets à long terme pour financer des passifs au titre du régime de retraite. Comme les fonds de pension sont libres d'impôt, le coût du capital sera moindre.

5. Améliorer les régimes d'imposition et de réglementation du Canada

DFI Canada propose au gouvernement de simplifier la *Loi de l'impôt sur le revenu*, plus précisément d'abolir certaines complexités et mesures administratives. Ces changements permettraient au gouvernement et aux contribuables, particulièrement aux petites et les moyennes entreprises, qui constituent des moteurs économiques importants, de réaliser des économies. Voici des exemples :

- les retenues d'impôt constituent un obstacle à la circulation des capitaux et découragent l'investissement. DFI Canada estime que le Canada devrait s'efforcer d'éliminer les retenues d'impôt sur le paiement de dividendes entre le Canada et les États-Unis et d'autres partenaires commerciaux importants afin de favoriser l'investissement de capitaux pour les entreprises canadiennes. Cette mesure est cohérente avec l'abolition des retenues d'impôt sur les intérêts payés aux États-Unis, déjà mise en oeuvre;
- le gouvernement devrait autoriser dès maintenant les entreprises à inclure leurs pertes en capital dans l'ensemble de leurs dépenses en capital. À brève échéance, on devrait au moins autoriser les entreprises à transférer les pertes autres que les pertes en capital et les pertes en capital nettes à des entreprises relevant d'une même compétence provinciale et, si possible, à des entreprises appartenant à la même société. Ce serait plus rentable qu'une réorganisation coûteuse de l'entreprise, comme le font celles qui en ont les moyens, puisque le résultat serait le même;
- aux fins de la TPS, les sociétés devraient pouvoir réclamer des crédits de taxe sur les intrants dans une entreprise affiliée, comme cela se fait actuellement pour la réclamation d'un crédit permettant à un autre contribuable de verser la TPS. Le processus de production de déclarations par les contribuables ainsi que les vérifications de la TPS par le gouvernement seraient plus simples, car le nombre de déclarations pertinentes de TPS serait moindre, et ce, sans que cela ait de conséquences sur le montant net d'impôts perçus par le gouvernement;
- enfin, l'adoption d'une mesure législative exigeant un processus de règlement des différends relatifs aux impôts sur le revenu et à la TPS, à l'étape de la vérification sur place ou à celle de l'opposition, permettrait de réduire les coûts qui en découlent, tant pour le gouvernement que pour les contribuables.

DFI Canada suggère également au gouvernement de poursuivre ses efforts dans l'objectif de créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, car ceci donnerait lieu à un système de réglementation des valeurs mobilières efficace tant pour les entreprises que pour l'organisme de réglementation. Nous encourageons le gouvernement à continuer de travailler afin d'atteindre cet objectif important, qui aura pour effet d'améliorer la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale et qui sera profitable pour toutes les entreprises, car le processus sera simplifié.

6. Optimiser le nombre et le type d'emplois pour les Canadiens

L'élimination d'obstacles interprovinciaux réduisant la mobilité de travailleurs qualifiés entraînera une amélioration des possibilités d'emploi. Comme le milieu change rapidement, le Canada doit faire preuve de souplesse pour changer et soutenir le recyclage professionnel de ses citoyens, car l'activité économique passe d'un secteur à un autre et les citoyens font tantôt partie de la population active, tantôt

Le leadership au-delà des finances non. Le gouvernement fédéral devrait encourager les provinces à éliminer les obstacles interprovinciaux nuisant au commerce afin d'autoriser et d'inciter les Canadiens à chercher un emploi partout au Canada lorsque l'activité économique ralentit dans une province pour augmenter dans une autre.

DFI Canada

Dirigeants financiers internationaux du Canada (DFI Canada) est une association professionnelle intersectorielle regroupant de hauts dirigeants financiers. Elle compte 11 sections régionales réparties dans l'ensemble du Canada et plus de 1 600 membres auxquels elle offre des services de perfectionnement professionnel, de leadership éclairé et de défense des intérêts. Suivez-nous sur Twitter, à [@feicanada](https://twitter.com/feicanada), ou consultez notre site Web, à l'adresse feicanada.org.

Le **Comité de politique publique**, soit le comité national de parrainage de DFI Canada, compte plus de 60 dirigeants financiers de haut niveau qui représentent un vaste échantillon de l'économie canadienne et qui font don de leur temps, de leur expérience et de leurs connaissances pour évaluer et recommander aux entreprises canadiennes et aux organismes gouvernementaux des mesures dans divers domaines d'intérêts. Compte tenu de sa composition actuelle, le Comité de la politique publique se penche sur les domaines suivants : normes de comptabilité, gouvernance et risque, trésorerie et marchés de capitaux, fiscalité, pensions, questions relatives aux entreprises privées, technologie de l'information. En plus d'offrir des services de représentation, le Comité de politique publique s'emploie à promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public à l'égard des questions qu'il aborde et à apporter continuellement des améliorations dans ces domaines.